



Luxembourg, 14 mars 2016

Direction des finances communales

Réf. : IF/2015/C034/KP

**Concerne :** Ville d'Esch-sur-Alzette  
**Objet :** Rôle supplétif de l'impôt foncier 2015

---

Vu et rendu exécutoire à la somme de mille quatre cent sept euros soixante-dix cents (1.407,70€).

Pour le Ministre de l'Intérieur,  
Le Conseiller de direction,

LESCH  
Secrétariat  
21.03.2016 P.B.

Clara Muller